

Tous ensemble pour relancer l'Europe

Le programme de la présidence allemande
du Conseil de l'Union européenne

1er juillet au 31 décembre 2020



Table des matières

	Introduction Page 3
I.	La réponse européenne à la pandémie de Covid-19 Page 4
II.	Une Europe plus forte et plus innovante Page 8
III.	Une Europe juste Page 12
IV.	Une Europe durable Page 15
V.	Une Europe de la sécurité et des valeurs communes Page 18
VI.	Une Union européenne capable d'agir pour un ordre international partenarial et fondé sur des règles Page 21

Introduction

La pandémie de Covid-19 constitue pour l'Union européenne un défi fatidique. Pendant la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, nous mettrons tout en œuvre pour relever ensemble ce défi dans la durée et pour relancer l'Europe. Il est plus important que jamais de définir des priorités claires et d'unir nos forces. L'Allemagne est consciente de sa responsabilité vis-à-vis de l'Union européenne.

Car l'Union européenne et ses États membres ne pourront surmonter la crise efficacement et durablement que si nous endiguons à long terme le virus SARS-CoV-2, investissons dans l'économie européenne, exploitons à fond notre potentiel d'innovation et renforçons la cohésion sociale. Nous devons agir collectivement et de manière concertée, dans un esprit de solidarité européenne et sur la base de nos valeurs communes. Ensemble, nous pouvons poser les jalons d'une Europe plus forte, plus juste et plus durable, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les crises qu'elle a traversées ont toujours été pour l'UE une chance de s'interroger sur le chemin parcouru et de se préparer encore mieux à affronter l'avenir. Notre tâche commune est loin de se limiter à la gestion immédiate de la situation actuelle. Pour y parvenir, nous devons porter notre attention sur les grands processus de transformation de notre temps tels que le changement climatique, la transition numérique ou le monde du travail en mutation. Face à la polarisation croissante, la politique européenne doit également renforcer la capacité de l'Europe à agir à l'extérieur pour défendre les intérêts européens et assumer notre responsabilité dans le monde. Nous nous engageons en faveur d'un ordre international fondé sur des règles et sur les droits de l'Homme et souhaitons que l'Europe contribue à fixer des standards et des normes à l'échelle mondiale.

Voici les grands principes de la présidence allemande :

- une maîtrise durable de la pandémie de Covid-19 et la relance économique
- une Europe plus forte et plus innovante
- une Europe juste
- une Europe durable
- une Europe de la sécurité et des valeurs communes
- une Europe forte sur la scène internationale.

L'une de nos grandes priorités sera de conclure rapidement les négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. Le budget de l'UE doit, d'une part, tenir compte des défis actuels liés à la crise de Covid-19, et d'autre part, s'orienter vers la réalisation des objectifs stratégiques à long terme de l'Union européenne dans un monde en mutation.

Notre objectif: Tous ensemble pour relancer l'Europe

I. La réponse européenne à la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 est l'un des plus grands défis mondiaux contemporains. Au sein de l'Union européenne, nous ne pouvons gérer ce défi avec succès que si nous agissons ensemble et, sur cette base, nous le relevons avec nos partenaires du monde entier.

Une sortie de crise commune et coordonnée

Pour pouvoir sortir durablement de la crise, il est essentiel d'endiguer le coronavirus en Europe et dans le monde entier. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions nous consacrer aux multiples autres défis auxquels notre Union doit faire face et venir efficacement en aide aux autres. Au sein de l'Union européenne, nous devons nous aider mutuellement dans un esprit de vraie solidarité européenne et unir nos ressources, en coordonnant la fourniture de biens médicaux, en nous soutenant les uns les autres pour soigner les patients et en maintenant et garantissant les chaînes d'approvisionnement.

Nous voulons lutter contre la pandémie ensemble et de manière coordonnée. Nous nous efforcerons, en tenant compte de la situation épidémiologique, de lever progressivement les restrictions appliquées dans l'espace Schengen en lien avec le coronavirus. En ce qui concerne la protection des frontières extérieures et les procédures de visa, nous voulons en revenir de manière coordonnée aux procédures habituelles. Nous entendons lever progressivement et de manière coordonnée les restrictions liées à la crise dans le trafic transfrontalier et concernant le marché unique afin de créer les conditions nécessaires à la reprise économique.

La gestion des conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 sera au cœur de nos efforts.

La capacité d'action et de décision politique de l'Union européenne doit être assurée sur la base de procédures ordon-

nées, même dans des conditions difficiles, et nous y travaillerons également pendant notre présidence.

Une reprise économique et sociale durable

La gestion des conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 sera au cœur de nos efforts. Dans cette logique, nous voulons suivre une stratégie de croissance durable et inclusive ayant pour objectif de renforcer l'économie, de sauver des emplois et de veiller à la cohésion sociale en Europe. Nous agissons pour que la transition vers une économie durable se fasse sur la base du pacte vert pour l'Europe (Green Deal) et pour que la transformation numérique y joue un rôle de premier plan. Pour la relance, il est également essentiel de renforcer le marché intérieur. Nous nous emploierons à créer rapidement un instrument de relance temporaire et ciblé s'inscrivant dans le cadre financier pluriannuel (CFP) et mis en œuvre dans le cadre du Semestre européen. Le futur CFP constituera une importante contribution pour soutenir une relance durable qui nous permettra d'investir dans l'avenir de notre continent. Dans ce contexte, les fonds structurels européens représentent des éléments importants pour atténuer les répercussions économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 et stimuler la reprise dans les régions. Nous avons l'intention de mettre en œuvre les actes législatifs correspondants sous notre présidence afin que les ressources soient disponibles le plus rapidement possible.

Le redressement économique des entreprises européennes est une condition essentielle à la relance européenne. Nous voudrions améliorer leur résilience et leur compétitivité et renforcer les chaînes de valeur stratégiques à l'échelle européenne. Cela vaut pour la production industrielle et no-



tamment pour les petites et moyennes entreprises (PME). La politique des consommateurs fait elle aussi partie intégrante de la stratégie de relance économique.

Nous misons sur l'ouverture des marchés et le renforcement des échanges et des investissements sur la base de règles applicables à l'échelle internationale et nous nous opposons au protectionnisme et aux tendances ciblées à la renationalisation. L'ajustement temporaire du cadre des aides d'État étant un élément important pour gérer la crise économique, il devra faire l'objet d'une vérification constante afin d'assurer des conditions de concurrence équitables (« level playing field »), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

La protection des citoyennes et citoyens européens constitue pour nous une toute première priorité. Tout particulièrement en période de crise, nous devons assumer cette responsabilité en menant une politique sociale et de l'emploi solidaire et durable. Nous saluons que des ressources du fonds pour la relance viennent en renfort du Fonds social européen (FSE).

Nous entendons désormais appliquer de manière conséquente les principes du socle européen des droits sociaux (CEDS) pertinents pour gérer la crise. Cela comprend le développement d'un cadre européen de systèmes nationaux de revenu minimum, un cadre européen en matière de salaire minimum et le renforcement du rôle des partenaires sociaux. Par ailleurs, nous voulons lutter résolument, de concert avec la Commission européenne et les partenaires européens, contre le chômage et le chômage des jeunes dans l'UE, y compris sur la base d'un Fonds social européen plus (FSE+) opérationnel.

La pandémie met à jour les fragilités des chaînes mondiales d'approvisionnement et la vulnérabilité des personnes qui travaillent dans ce secteur. Une gestion globale des risques des entreprises conforme au programme mondial de développement durable peut contribuer à améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement. En outre, il est nécessaire d'apporter un soutien accru aux pays partenaires dans le domaine de la coopération au développement. Nous nous engageons pour un plan d'action de l'UE visant à renforcer la responsabilité des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ce plan devra promouvoir les normes en matière de droits de l'Homme et les normes sociales et écologiques ainsi que la transparence, et tenir compte des expériences et des enseignements tirés de la pandémie de Covid-19. Cet objectif s'inscrit dans la mise en œuvre cohérente des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ainsi que des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Tirer pour l'Europe les bonnes leçons de la crise

Nous devons tirer profit des expériences acquises pendant la pandémie de Covid-19 et poser ensemble les jalons qui permettront à l'UE de réagir encore mieux aux défis futurs. Pour ce faire, nous œuvrerons pour améliorer la gestion de crise de l'UE, c'est-à-dire aussi bien le dispositif de l'UE en réaction aux crises (IPCR), le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), le Comité de sécurité sanitaire (CSS) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) que la prévention contre les pandémies via un

Nous devons tirer profit des expériences acquises pendant la pandémie de Covid-19 et poser ensemble les jalons qui permettront à l'UE de réagir encore mieux aux défis futurs.

échange d'informations entre les systèmes. Dans les situations d'urgence sanitaire comme la pandémie de Covid-19, il est apparu que nous avons besoin d'un suivi épidémiologique solide des mesures engagées. Nous entendons renforcer l'ECDC en améliorant la capacité de prévision, en mettant en place une base de données comparables entre les États membres et en développant un système numérique d'alerte



précoce. Afin de réaliser ces objectifs, le nouvel instrument de santé jouera également un rôle important dans le cadre du fonds pour la relance.

Nous voulons établir un dispositif de suivi de contacts et d'alerte à l'échelon européen au moyen d'applications de traçage et d'alerte interopérables, installé sur la base du volontariat et conforme à la fois à la législation en matière de protection des données et aux critères de sécurité élevés dans le domaine des technologies de l'information.

Nous voulons renforcer le mécanisme de protection civile de l'UE et poursuivre le développement de rescEU et de la réserve européenne de protection civile. Pour cela, nous avancerons dans la création et le développement d'un réseau européen de connaissances en matière de protection civile afin de stimuler la coopération entre les différents services et autorités de protection civile des États membres.

Pendant notre présidence, nous aimerions également examiner, dans le cadre d'un processus de « Lessons Learnt », dans quelle mesure l'instrument d'aide d'urgence (ESI) a fait ses preuves et s'il y a possibilité qu'il soit encore plus ciblé et mieux coordonné à l'avenir.

Nous devrions renforcer, en particulier dans les domaines stratégiques de la production industrielle en Europe, la capacité d'action et d'organisation de l'UE dans le sens de la souveraineté européenne. Pendant notre présidence, nous discuterons donc dans le domaine de la santé d'approches qui permettraient d'améliorer encore la fourniture de médicaments, de dispositifs médicaux et d'équipements de protection individuelle. Nous voulons convenir de mesures concrètes pour parvenir à une plus grande autonomie de l'UE dans la garantie de l'approvisionnement en médicaments dans les États membres. Dans ce contexte, la garantie de la qualité des principes actifs, une grande transparence et la diversification des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'une coopération européenne dans le développement de la production de principes actifs pour des médicaments critiques revêtent pour nous beaucoup d'importance. Nous aimerions également examiner comment mieux utiliser l'accord de passation conjointe de marché (JPA) pour la planification des disponibilités afin de pouvoir réagir rapidement aux difficultés d'approvisionnement actuelles. Nous entendons renforcer l'industrie agroalimentaire en tant que secteur d'importance systémique, et ce dans la perspective

de l'approvisionnement des Européennes et des Européens en produits agricoles et en denrées alimentaires.

Dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises sanitaires, la R&D européenne est essentielle. Concernant la lutte contre la pandémie, nous nous efforcerons donc de rendre l'espace européen de la recherche (EER) encore plus dynamique, plus solidaire et plus ciblé. Par ailleurs, nous aimerions examiner les manières d'approfondir le plan d'action de lutte de l'EER contre la Covid-19 « ERAvsCorona ».

Nous voulons renforcer le marché unique et développer pour cela des mécanismes améliorant sa résilience en situation de crise. L'UE devrait mieux faire face aux distorsions de concurrence par des entreprises de pays tiers subventionnées et contrôlées par des États. Dans le contexte de la crise de Covid-19, cela se rapporte aussi notamment à la protection des entreprises européennes susceptibles d'être la cible de reprises. Au sein du Conseil, nous voulons lancer une discussion sur la manière de rendre les réglementations européennes relatives aux marchés publics encore mieux adaptées aux situations d'urgence futures et de gérer les crises économiques en misant sur une croissance durable.

S'agissant de la coopération Schengen, nous voulons lancer un débat visant à ce que l'espace Schengen fonctionne pleinement, en améliorant la coordination entre les États membres en temps de crise et en renforçant les frontières extérieures communes. Dans le domaine de la justice, la question de l'accès au droit, notamment dans ses aspects numériques, a acquis, y compris en Europe, une nouvelle dimension en raison de la pandémie de Covid-19. Nous nous y consacrerons pendant notre présidence. De plus, il est apparu clairement que la prise en charge des personnes particulièrement vulnérables en temps de crise représente un défi particulier. Aussi assurerons-nous activement le suivi de la nouvelle stratégie de l'UE en matière de droits des victimes annoncée par la Commission européenne.

Des crises comme la pandémie de Covid-19 font naître un grand besoin d'information dans la population. Nous nous proposons donc de renforcer la résilience des sociétés face aux informations fausses ou trompeuses sur Internet, afin de lutter contre la polarisation des débats de société, notamment par des acteurs externes et une désinformation

ciblée. Nous aimerions en discuter au Conseil en lien avec le « Plan d'action pour la démocratie européenne » de la Commission. La garantie de la liberté d'expression et de la diversité des médias reste essentielle.

Notre responsabilité internationale face à la pandémie de Covid-19

En raison de la pandémie de Covid-19, l'UE est contrainte dans une mesure inédite de prouver, y compris à l'échelle mondiale, sa capacité d'action et sa responsabilité en tant que partenaire international fort et solidaire. En étroite coopération et coordination au niveau européen et international, nous soutenons l'approche d'une « équipe d'Europe » (« Team Europe ») en faveur d'un vaste engagement communautaire de toutes les institutions européennes et des États membres pour réussir à gérer avec succès les effets de la crise.

L'Allemagne s'engagera fermement en faveur de son opérationnalisation stratégique et pour sa mise en œuvre effective et visible. Suivant cette approche intégrée, notre engagement doit englober toutes les phases de conflit et la coopération étroite avec tous les acteurs concernés. Pour faire face aux défis en matière de développement et d'alimentation, il est surtout nécessaire de continuer à veiller à une coordination étroite avec les Nations Unies (ONU), la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Nous voulons voir l'UE jouer un rôle actif dans la santé mondiale et nous voulons développer encore notre contribution à la sécurité alimentaire et renforcer en particulier des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), mais aussi des plateformes communes avec les entreprises et la société civile. Il est essentiel d'adopter une approche coordonnée pour garantir un accès équitable, basé en particulier sur des critères épidémiologiques, et une distribution transparente des diagnostics, vaccins et traitements contre la Covid-19. Nous soutenons cet objectif notamment en renforçant l'OMS et en développant la plateforme ACT (Access to Covid-19 Tools).

Dans le cadre de la gestion de la pandémie, nous nous intéresserons en particulier à une optimisation durable des

capacités de prévention et de réaction de l'UE face aux crises externes. Cela inclut également des structures et des processus améliorés et plus résilients ainsi que des projets concrets dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Compte tenu de l'effet déstabilisant de la Covid-19 sur des conflits existants, il convient parallèlement de poursuivre l'engagement global de l'UE dans le domaine de la sécurité en tant que pôle de stabilité. Nous devons notamment veiller à ce que les opérations et les missions puissent se poursuivre autant que possible dans le respect des règles nécessaires.



II. Une Europe plus forte et plus innovante

Nous devons formuler une réponse européenne commune face aux répercussions de la pandémie de Covid-19 sur notre politique, notre économie et notre société. En même temps, nous considérons les mesures nécessaires comme une chance de réaliser une transformation numérique, durable et accélérée, axée sur l'avenir et fondée sur des valeurs. Nous œuvrons pour une Europe innovante reposant sur les piliers porteurs que sont le développement de la souveraineté numérique et technologique, le renforcement de la compétitivité et l'organisation d'une architecture financière durable et stable.

Développement de la souveraineté numérique de l'UE

La pandémie de Covid-19 a souligné plus que jamais ceci : l'Europe doit devenir souveraine sur le plan numérique si elle veut pouvoir conserver à l'avenir une capacité d'action autonome.

Nous aimerions donc faire de la souveraineté numérique le mot d'ordre de la politique numérique européenne et réfléchir ensemble, pendant notre présidence du Conseil, à la possibilité de gérer les développements technologiques, comme par exemple l'intelligence artificielle ou les technologies quantiques, de manière à accroître notre prospérité, à protéger notre sécurité et à préserver nos valeurs

La pandémie de Covid-19 a souligné plus que jamais ceci : l'Europe doit devenir souveraine sur le plan numérique si elle veut pouvoir conserver à l'avenir une capacité d'action autonome.

dans des conditions de concurrence équitables. Nous voulons faire en sorte que l'Europe dispose, dans le domaine des technologies numériques clés, de compétences au plus haut niveau international tout en assurant l'ouverture du marché unique européen. Cela inclut la pérennisation du suivi des capacités numériques européennes, des investissements publics et privés importants dans la consolidation des capacités numériques, ainsi qu'une compréhension commune des États membres de l'UE en ce qui concerne la définition de la souveraineté numérique et la voie vers celle-ci. Et cela englobe également le développement d'infrastructures numériques européennes hautement perfor-

mantes, souveraines et résilientes. C'est la seule façon de parvenir à des conditions de vie égales en zones urbaines et rurales. La Covid-19 a encore une fois mis en lumière l'importance que revêt une infrastructure de données européennes souveraine, sûre et fiable. Nous voulons donc discuter de manière approfondie entre États membres des initiatives telles que « GAIA-X », mais aussi des effets des crises sur les capacités des réseaux et les objectifs en matière de haut débit.

Dans le domaine des nouvelles technologies, l'Europe doit parvenir à une plus grande capacité d'action et d'organisation. Des standards et des normes européennes communes doivent accompagner le développement de ces technologies. Nos valeurs et droits fondamentaux européens constituent également à l'ère du numérique les fondements que nous défendons à l'échelle mondiale. Nous voulons par ailleurs saisir les opportunités que nous offre la transformation numérique pour assurer une plus grande durabilité et réduire le plus possible la consommation d'énergie et de ressources des infrastructures numériques. Nous nous mobilisons pour que le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'UE soient à la fois responsables, dans l'intérêt de tous et centrés sur l'homme. Nous devrions exploiter dans toutes les filières le potentiel offert par ces technologies clés pour les mesures de relance économique. Le recours à l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé joue ici un grand rôle. Les applications IA devraient toujours être développées en tenant compte du bien-être de notre société démocratique et libérale.

Concernant la politique européenne des données, nous voulons mettre l'accent sur l'innovation, l'accès aux don-

nées, une utilisation responsable, ainsi que sur la culture de la donnée et la sécurité. Nous souhaitons faire avancer le débat lancé avec la Stratégie européenne en matière de données et portant sur les règles et les orientations pour la gouvernance d'espaces européens communs de données. De plus, nous voulons poursuivre le débat sur une utilisation appropriée de jeux de données de qualité pour les services numériques. Pour pouvoir gérer encore mieux les crises sanitaires futures dans l'UE, nous travaillerons à améliorer l'accès européen aux données en matière de santé et l'échange de ces données. Nous voulons poser les jalons d'un espace de données sanitaires européen transparent et juridiquement sûr et lancer, sur la base des conclusions du Conseil, l'élaboration d'un « code de conduite » pour une utilisation des données sanitaires conforme à la protection des données. Nous voulons également promouvoir l'utilisation commune des données, par exemple dans le secteur agricole, dans le domaine des transports ou pour une meilleure économie circulaire. Dans ce contexte, la protection des données à caractère personnel, la souveraineté en matière de données et la législation en matière de protection des droits des consommateurs doivent être garanties à tout moment. Pour veiller à la souveraineté de nos citoyens, ils doivent pouvoir enregistrer des données sur leurs terminaux en toute sécurité et sans que des tiers puissent y accéder. Nous voulons pour cela créer le cadre juridique qui permettra de disposer sur tous les terminaux de possibilités de stockage sûres, c'est-à-dire d'« éléments sécurisés » conformes aux normes.

Un marché unique efficace, également dans le domaine du numérique, est déterminant pour la compétitivité de l'UE et la relance de son économie après la crise du coronavirus. Nous nous engageons pour une gouvernance numérique moderne qui, par le biais d'un cadre économique, soutienne l'accélération de la transition numérique tout en veillant à ce que celle-ci soit conforme aux règles de la concurrence, favorable aux consommateurs, sociale et durable. Le marché unique devrait être renforcé par de meilleures règles en matière de responsabilité et de sécurité pour l'économie de plateforme et les services numériques dans le domaine de la protection des consommateurs. Concernant l'écoconception, nous aspirons à l'adoption de conclusions au niveau du Conseil. Nous nous engageons pour une stratégie européenne globale cohérente en matière de protection de la propriété intellectuelle, afin de favoriser

la protection des innovations, d'assurer des droits d'accès équitables et de promouvoir la créativité. S'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie numérique européenne, nous voulons en priorité renforcer la participation citoyenne numérique, veiller dans la perspective de « l'avenir du travail » à de bonnes conditions de travail et à la protection sociale – y compris dans les nouvelles formes de travail comme le travail via les plateformes – ainsi que transmettre des aptitudes et des compétences à l'ère du numérique. Nous souhaitons discuter au sein du Conseil du plan d'action de la Commission européenne pour l'éducation numérique et aborder notamment les répercussions de la pandémie de covid-19 sur le secteur de l'éducation, et nous aspirons à l'adoption de conclusions du Conseil dans le respect du principe de subsidiarité.

Renforcement de la compétitivité

L'espace économique unique européen sans frontières intérieures est à la base de notre prospérité, ainsi que de la protection et de la cohésion sociales. Nous voulons continuer à développer le marché unique dans les secteurs d'avenir cruciaux, sans perdre pour autant de vue les prio-

L'espace économique unique européen sans frontières intérieures est à la base de notre prospérité, ainsi que de la protection et de la cohésion sociales.

rités actuelles. Nous veillerons pour cela à la transposition et à l'application efficaces des règles régissant le marché unique et à la suppression des obstacles restants et non justifiés dans le cadre du marché unique. Nous nous engageons pour un cadre réglementaire efficace, favorable aux innovations et viable. Nous voulons développer la législation sur la base de données factuelles, renforcer encore l'évaluation de l'impact de la législation, étendre l'utilisation des clauses d'expérimentation ainsi que des laboratoires vivants et travailler à la mise en œuvre efficace de la règle du « un ajout, un retrait » (« One in, One out »).

La transition numérique et économique a besoin pour réussir d'une industrie européenne compétitive et du secteur essentiel des PME. Nous voulons donc développer la stratégie industrielle et la stratégie en faveur des PME de la Commission afin de renforcer la coopération européenne

notamment dans les technologies clés innovantes. Dans le cadre des conclusions du Conseil, nous voulons donner des impulsions pour renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et des petites et moyennes entreprises. Pour ce faire, nous discutons de conditions générales appropriées, de la promotion d'innovations porteuses d'avenir et de mesures relatives au financement, à une simplification administrative substantielle et à une législation favorable aux PME. Lors d'une conférence sur les PME qui se tiendra au mois de novembre, nous voulons notamment étudier des approches transfrontalières visant à renforcer l'entrepreneuriat, la transformation numérique et les innovations.



Nous nous engageons pendant notre présidence pour une modernisation du droit européen en matière d'aides d'État afin d'assurer des conditions de concurrence équitables et de soutenir la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe. Il conviendrait de rendre possibles dans des conditions simplifiées les aides d'État et les coopérations qui servent à créer des infrastructures, telles que les réseaux à haut débit et de téléphonie mobile, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique. Nous voulons par ailleurs prendre des mesures pour éviter les fuites de carbone (« carbon leakage ») dans les pays tiers, pour soutenir les régions touchées par la sortie du charbon et l'économie dans son ensemble ainsi que pour réviser les règles régissant les aides d'État environnementales et énergétiques. Dans le domaine du droit de la concurrence, nous nous engageons pour que l'on tienne compte de la situation globale en matière de concurrence dans les procédures de contrôle des fusions et pour que les entreprises bénéficient d'une plus grande sécurité juridique dans le cadre des coopérations. La surveillance des abus en matière de concurrence devrait également être développée afin d'inclure les marchés des plateformes.

Nous œuvrons pour une politique structurelle européenne tournée vers l'avenir et qui renforce la compétitivité et la résilience aux crises des régions européennes. Nous mettons l'accent sur la transition économique innovante, la protection du climat et de l'environnement et la garantie d'emplois durables. Nous voulons conclure autant que possible les négociations en trilogue sur le nouveau paquet législatif des fonds structurels de l'UE. Une mutation structurelle durable des régions ainsi que les investissements dans la transformation numérique, l'intelligence

artificielle, les technologies énergétiques innovantes et le capital humain revêtent une grande importance.

La connaissance, la recherche et l'éducation sont des moteurs essentiels de la capacité européenne en matière d'innovation et de concurrence ainsi que la clé d'une mise en œuvre efficace du pacte vert pour l'Europe. Concernant le développement de l'espace européen de la recherche, nous voulons lancer des initiatives sur l'hydrogène vert, la résilience de l'Europe aux pandémies, la participation citoyenne et le renforcement de la coopération internationale.

L'UE doit organiser la mobilité du futur de manière durable, innovante et connectée. Ce faisant, nous devons faire face aux défis écologiques de notre époque tout en assurant la compétitivité du secteur européen des transports. De plus, nous avons l'intention d'analyser les effets de la pandémie sur nos infrastructures de transport et leur résilience afin de renforcer l'espace européen des transports ainsi que l'efficacité des chaînes logistiques. Nous voudrions par ailleurs élaborer au sein du Conseil une orientation concernant la stratégie européenne pour une mobilité durable et intelligente. Dans le même temps, nous ferons avancer les négociations sur des projets législatifs dans différents domaines des transports.

Architecture durable des marchés financiers, politique budgétaire stable et équité fiscale

Les activités économiques et les structures d'entreprise se sont fortement modifiées également en raison de la transformation numérique et la pandémie de Covid-19 a généré des défis supplémentaires. La politique fiscale européenne doit être moderne et innovante pour pouvoir continuer à

soutenir la force économique de l'Europe et assurer les recettes fiscales des États membres.

La répartition des charges fiscales doit être juste et transparente. L'OCDE élabore actuellement des propositions de réforme destinées à relever efficacement les défis fiscaux du numérique et prévoyant l'introduction d'une imposition minimale globale effective. Après la clôture des négociations, nous voulons avancer dans la mise en œuvre des résultats dans l'UE. Nous nous engageons également pour l'introduction d'une taxe sur les transactions financières à l'échelon européen. La mobilité croissante des citoyens, des entreprises et des biens exige, dans l'intérêt de la simplification de la fiscalité, que les autorités fiscales des États membres coopèrent. Nous voulons donc réviser la directive sur l'assistance mutuelle, ce qui est également utile pour lutter efficacement contre la fraude fiscale. Nous devons par ailleurs intensifier la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Dans la situation de crise actuelle, les mesures destinées à endiguer la propagation de la pandémie et à rétablir le fonctionnement complet des sociétés et des économies européennes jouent à juste titre un rôle essentiel. Dès que les conditions économiques le permettront, la politique budgétaire des États membres devrait à nouveau viser à moyen terme une situation budgétaire prudente car celle-ci est cruciale pour la stabilité, la capacité de rebond et les perspectives de croissance de l'Union économique et monétaire. Concernant la révision du pacte de stabilité et de croissance, la solidité des finances publiques devrait jouer un rôle central afin d'offrir la marge de manœuvre nécessaire dans les situations de crise.

Nous voulons approfondir l'union des marchés des capitaux afin de promouvoir le financement fondé sur les marchés des capitaux et de poursuivre l'intégration du marché des capitaux européen et rendre ce dernier plus compétitif à l'échelle internationale. Cela sert un meilleur financement de l'économie réelle ainsi que des investissements stratégiques. Nous soutenons le développement de l'Union bancaire dans le but d'améliorer la stabilité du système financier et de renforcer le marché unique européen.

La transformation numérique croissante du secteur des services financiers offre des opportunités pour de nouve-

aux modèles commerciaux, produits et prestataires. Elle s'accompagne pourtant de risques et mène à des transformations en profondeur du marché, ce qui nécessite des ajustements réglementaires. En créant une union des marchés financiers numérique, nous voulons réduire les entraves existantes aux services financiers numériques transfrontaliers afin de rester compétitifs à l'international. Nous voulons soutenir les travaux dans le cadre de la stratégie financière numérique annoncée par la Commission et des projets de régulation par exemple concernant les actifs cryptographiques, afin de contribuer à la souveraineté du marché financier européen.

III. Une Europe juste

La cohésion sociale, la protection sociale et la solidarité sont les piliers porteurs d'une Europe juste. La pandémie de Covid-19 a engendré des effets négatifs durables dans la vie quotidienne de nombreuses Européennes et nombreux Européens et accentué les inégalités. Nous sommes donc d'autant plus déterminés à nous mobiliser pendant notre présidence pour maîtriser les répercussions sociales de la crise, préserver la cohésion sociale et encourager des perspectives d'avenir durables pour les jeunes en Europe. De plus, il est crucial à nos yeux de promouvoir la solidarité intergénérationnelle, et en particulier la protection des enfants et des personnes âgées, particulièrement vulnérables en temps de crise. La création d'une Europe juste constitue également une mission à long terme puisque les défis posés à notre protection sociale augmenteront dans le cadre de la transition écologique, numérique et démographique. Cette mutation, nous voulons la rendre socialement acceptable et juste pour les jeunes et les plus âgés. Pendant notre présidence, nous voulons également progresser dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, tenir compte des intérêts des personnes handicapées ainsi que promouvoir une société civile active.

Renforcement de la dimension sociale et de la cohésion sociale

En dépit des mesures stabilisatrices qui ont été prises, la pandémie de Covid-19 a mis sous pression non seulement l'économie mais aussi l'emploi et la situation sociale dans les États membres, et ce à des degrés divers. Nous nous engageons donc pour que la convergence sociale et économique vers le haut progresse en Europe dans le respect de l'ordre des compétences. L'objectif est de réduire les inégalités au sein de l'UE dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de réduire les clivages sur les marchés du travail, dus également à des chocs extérieurs, et d'améliorer la protection sociale. Nous nous engageons en particulier à développer un cadre européen pour des salaires nationaux minimum qui renforce la protection des travailleuses et des travailleurs ainsi que le partenariat social et son rôle de premier plan dans l'organisation des conditions de travail. Ce cadre devrait également contribuer à stabiliser les revenus, y compris en période de crise économique. Nous voulons discuter au sein du Conseil de la proposition faite par la Commission de créer un instrument pour des salaires minimum équitables – sur la base du processus de consultation avec les partenaires sociaux – dans le but de parvenir ainsi à une réelle valeur ajoutée pour la protection des travailleuses et des travailleurs.

La pauvreté et l'exclusion sociale demeurent des enjeux cruciaux en Europe et s'accroissent en temps de crise. Pour permettre aux personnes dans le besoin de participer à la société et au marché du travail, les prestations nationales au titre d'une garantie de revenu minimum dans les États membres jouent un rôle important. Nous voulons développer un cadre de systèmes nationaux de revenu minimum dans les États membres. La proposition de réglementation relative au régime européen de réassurance des prestations de chômage, qui a été annoncée par la Commission et que nous prévoyons d'examiner au sein du Conseil, a d'ores et déjà été qualifiée dans le programme du trio de présidences d'étape importante pour poursuivre la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Sur la base de la note d'orientation (« guidance note ») annoncée par la Commission, nous souhaitons parvenir à des conclusions pour améliorer l'application par les États membres des conditions de travail des travailleuses et travailleurs saisonniers. La pandémie de Covid-19 a en effet encore révélé des failles existantes dans ce domaine.

La cohésion sociale, la protection sociale et la solidarité sont les piliers porteurs d'une Europe juste.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda des compétences (Skills Agenda) de la Commission, nous voulons mettre la formation continue au centre des préoccupations comme réponse essentielle dans le domaine de la politi-

que de l'emploi à la transition numérique et écologique, et intensifier les échanges en matière de formation continue entre les États membres. À l'ère de la transition numérique et écologique, la formation professionnelle doit préparer aux emplois de demain afin de donner des perspectives aux jeunes et aux personnes actives depuis de longues années et de lutter contre la pénurie de personnel qualifié. Pendant notre présidence, nous approfondirons la coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle dans le cadre du processus de Copenhague et développerons, en adoptant la déclaration d'Osnabrück, une excellente formation professionnelle de niveau universitaire. En réponse à la pandémie, nous multiplierons les efforts pour parvenir dans le développement de l'éducation numérique à mettre en œuvre des solutions numériques compatibles avec la nouvelle plateforme Europass qui qualifie des enseignants et offre de nouvelles perspectives d'avenir aux citoyennes et citoyens. Nous œuvrerons également pour parvenir, dans le cadre d'un « espace européen de l'éducation », à accroître la mobilité à des fins d'apprentissage, à faciliter la reconnaissance des diplômés et à initier un cadre pour une stratégie de suivi de la coopération dans le domaine de l'éducation générale et professionnelle.

Nous accompagnerons l'élaboration du plan européen de lutte contre le cancer annoncé par la Commission et en discuterons au sein du Conseil de façon à progresser dans la prévention et le traitement du cancer et à accroître les potentiels du numérique pour mieux combattre le cancer. Par ailleurs, nous soutiendrons la mission de recherche et d'innovation sur le cancer de la Commission.

Égalité femmes-hommes

Parachever l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une mission qui s'adresse à nous tous et qui est déterminante pour l'avenir de l'UE. Nous sommes convaincus que la valorisation institutionnelle d'une vaste politique d'égalité dans ce domaine contribuera à renforcer la cohésion en Europe. Il s'agit en tout premier lieu de parvenir à une rémunération égale à travail égal pour les femmes et les hommes, de continuer à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et de rendre cette égalité visible, ainsi que de lutter contre les violences à caractère sexiste. Nous saluons la nouvelle stratégie de la Commission en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes qui traite entre autres des

questions liées aux violences à caractère sexiste et à l'égalité des sexes sur le marché du travail. Afin de renforcer la participation des femmes sur un pied d'égalité à la vie professionnelle, nous œuvrons à l'échelle européenne pour une répartition partenariale des tâches professionnelles et du travail de soin entre les femmes et les hommes et voulons émettre un signal politique de soutien dans les conclusions du Conseil. La pandémie a souligné la valeur du travail de soin. Pendant notre présidence, nous nous emploierons à atténuer les répercussions économiques et sociales négatives de la pandémie de Covid-19 pour les femmes, à encourager des moyens de subsistance indépendants pour les femmes et à intensifier les échanges sur les bonnes pratiques entre les États membres dans le cadre d'une réunion informelle des ministres pour l'égalité. Pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le domaine culturel, nous voulons entre autres renforcer l'égalité des chances et faire avancer la participation des femmes aux processus de création et leur mise en réseau dans ces processus. Nous soutiendrons la Commission dans l'adoption du plan d'action sur le genre III et, pour ce faire, souhaitons parvenir à des conclusions au sein du Conseil.

Afin de mieux protéger les femmes contre la violence, également en temps de crise, nous poursuivons notre engagement en faveur de la ratification de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe par l'Union européenne et tous les États membres. Pendant notre présidence, nous favoriserons le développement de la protection et des prestations de conseil, ainsi que leur accès à l'échelon européen.

Protection et participation des jeunes

Les jeunes sont des acteurs de premier plan pour l'avenir de notre continent et ils sont particulièrement vulnérables en temps de crise. Nous encouragerons donc leur participation dans toute l'Europe. Avec l'agenda européen pour le travail des jeunes, nous entendons renforcer encore les offres de travail destinées aux jeunes et soutenir ainsi ces derniers dans le développement de leur personnalité.

Pour que l'Europe reste un continent des opportunités, nous devons continuer à lutter fermement contre le chômage des jeunes. Les jeunes ont besoin d'être particulièrement soutenus pour pouvoir accéder en priorité au marché du travail. Notre objectif est de soutenir activement les jeunes en ren-

forçant la garantie pour la jeunesse et de les préparer à la transformation en profondeur de notre monde du travail, surtout en période de crise.

Promotion d'une société civile active et de la cohésion sociale

Dans une Europe démocratique, la politique européenne a besoin d'une opinion publique européenne et de la participation d'une société civile active qui vive également de la diversité culturelle et du pluralisme des médias. C'est également dans cette logique que s'inscrit le programme culturel de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne avec l'œuvre d'art participative à l'échelon européen d'Ólafur Elíasson par-delà les frontières des pays et les générations.



Pendant la présidence allemande, nous soulignerons par ailleurs l'importance de la cohésion sociale au sein de l'Europe et formulerons à cet effet des possibilités de la promouvoir à l'échelon local, régional, national et européen. Nous ne pourrions forger l'avenir de l'Union européenne qu'en agissant ensemble avec toutes les Européennes et tous les Européens. C'est ce fil conducteur que suit l'idée d'une Conférence sur l'avenir de l'Europe lancée par la Commission.

Dans une Europe démocratique, la politique européenne a besoin d'une opinion publique européenne et de la participation d'une société civile active qui vive également de la diversité culturelle et du pluralisme des médias.

Cette conférence constitue un forum pour mener un vaste débat sur les objectifs à long terme de l'Union européenne mais aussi sur les leçons à tirer de la pandémie de Covid-19. Nous nous engageons pour que le Conseil, la Commission et le Parlement européen s'accordent rapidement sur la structure et le mandat de la conférence ; dans ce contexte, il nous faudra également voir si cette conférence peut se tenir dans les conditions modifiées par la Covid-19. Nous contribuerons à ce que cette conférence soit couronnée de succès.

IV. Une Europe durable

Notre objectif consiste à gérer durablement et de manière inclusive les répercussions économiques et sociétales de la pandémie de Covid-19, tout en contribuant à façonner la transition vers une économie durable. Dans ce contexte, la priorité est mise sur une politique climatique, environnementale et de protection de la biodiversité ambitieuse, l'alignement sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et une agriculture durable. La présidence allemande du Conseil s'engagera par ailleurs pour que l'Union européenne et ses États membres continuent d'œuvrer à l'échelle internationale en faveur de la diplomatie climatique, de la durabilité et des valeurs européennes en tant qu'acteurs ambitieux et actifs.

Une politique climatique et environnementale audacieuse

Le processus de transformation économique, technologique et sociétal nécessaire pour une politique climatique et environnementale ambitieuse ne pourra être fructueux que s'il est équilibré économiquement et juste d'un point de vue social, et si la société entière le soutient. La présidence allemande veut contribuer de toutes ses forces ce processus de transformation.

Notre objectif consiste à gérer durablement et de manière inclusive les répercussions économiques et sociétales de la pandémie de Covid-19, tout en contribuant à façonner la transition vers une économie durable.

La Commission européenne a présenté à juste titre le pacte vert pour l'Europe comme stratégie globale et audacieuse. Cette stratégie associe la protection du climat, de l'environnement et de la biodiversité à d'importantes impulsions de croissance et comprend des mesures dans tous les domaines politiques pertinents. Nous accompagnerons de très près la mise en œuvre du pacte vert et assurerons à cet effet une coordination étroite entre toutes les formations du Conseil concernées. Nous nous engageons pour que le pacte vert contribue à la gestion des conséquences de la pandémie de Covid-19, à la durabilité et à la compétitivité de l'économie. En outre, nous voulons adopter au sein du Conseil des conclusions concernant le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulai-

re de la Commission et sa mise en œuvre. Durant notre présidence, nous voulons entamer les négociations sur le 8e programme d'action pour l'environnement de l'Union. Nous voulons par ailleurs formuler des conclusions au sein du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité pour mettre un terme à la perte croissante de la biodiversité et préserver les services écosystémiques importants pour l'être humain, y compris eu égard au lien existant entre la diversité biologique et la santé humaine. Cette stratégie est un élément central du pacte vert en vue de gérer les conséquences de la pandémie de Covid-19 ; c'est également la base d'une action engagée de l'Union dans le cadre d'une COP15 de la Convention sur la diversité biologique reprogrammée.

Pendant notre présidence, nous voulons œuvrer à la conclusion au sein du Conseil du débat sur le projet d'une législation européenne sur le climat qui prévoit notamment de façon juridiquement contraignante la neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050. En outre, nous voulons décider dans quelle mesure l'Union européenne peut accroître ses contributions climatiques nationales (CDN) pour l'année 2030, tout en tenant également compte de nos performances économiques et de notre compétitivité mondiale. Nous saluons le fait que la Commission européenne ait proposé de faire passer l'objectif européen de réduction des gaz à effet de serre à 50-55 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Les discussions futures reposeront sur l'analyse d'impact de la Commission européenne, notamment en ce qui concerne la compétitivité de l'économie européenne, le système social et une compréhension commune des contributions sectorielles.

Afin de réaliser les objectifs climatiques ambitieux de l'Union européenne, nous voulons poursuivre notre engagement en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement, durable et abordable dans le domaine des transports. Dans le domaine énergétique, la Commission a annoncé des stratégies importantes pour l'année 2020. Le développement rapide de l'éolien off-shore a un rôle clé à jouer pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Union européenne dans le domaine des énergies renouvelables et garantir la sécurité énergétique. Nous voudrions formuler au sein du Conseil des conclusions sur les conditions-cadres européennes pour des projets d'énergies renouvelables conjoints des États membres, notamment dans le secteur éolien off-shore. En outre, il est d'un intérêt vital pour l'Europe d'avoir un approvisionnement énergétique sûr et viable avec des gaz neutres en carbone et de préférence sans carbone – notamment comme l'hydrogène à partir d'énergies renouvelables –, qui libère en même temps les potentiels de la décarbonation. C'est la raison pour laquelle nous voulons discuter, pendant notre présidence du Conseil, de la conception nécessaire du marché avec pour objectif de contribuer au développement des infrastructures et marchés correspondants dans l'Union. Nous désirons également échanger au sein du Conseil sur des pistes d'action européennes en vue d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques, en particulier sur l'élargissement de la tarification du carbone à tous les secteurs ainsi que sur l'introduction d'une tarification minimale modérée du carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE).

Le processus de transformation économique, technologique et sociétal nécessaire pour une politique climatique et environnementale ambitieuse ne pourra être fructueux que s'il est équilibré économiquement et juste d'un point de vue social, et si la société entière le soutient.

L'Union européenne et ses États membres doivent également contribuer mondialement à la protection de l'environnement et du climat en mettant en œuvre une diplomatie climatique audacieuse et engagée. Afin de gérer la pandémie de Covid-19 durablement et d'une manière

qui soit respectueuse du climat et de l'environnement, nous voulons donc nous engager, en coopération avec nos partenaires internationaux, de façon stratégique et coordonnée en faveur d'objectifs climatiques plus ambitieux à l'échelle mondiale, comme le prévoit l'Accord de Paris. Nous œuvrerons pour que des progrès soient également réalisés eu égard à l'amélioration des contributions climatiques nationales. Nous nous engagerons par ailleurs à l'échelle internationale, dans le respect du principe de responsabilité commune mais différenciée, pour des conditions de concurrence équitables (« level playing field ») en matière de prévention d'émissions de CO₂ et pour empêcher les incitations aux fuites de carbone dans les pays tiers (« carbon leakage »). En outre, nous voulons accompagner le pacte vert pour l'Europe d'une politique extérieure active de l'énergie : le plan d'action concernant la diplomatie énergétique de l'UE doit être actualisé pour, par exemple, gagner des nouveaux partenaires aux importations énergétiques vertes et sensibiliser les exportateurs d'énergies fossiles aux chances d'un nouveau système énergétique.

Europe durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) sont le principe directeur de la présidence allemande du Conseil. Nous nous engageons pour que le concept annoncé par la Commission pour la pleine mise en œuvre du Programme 2030 soit présenté de manière à ce que les débats s'y rapportant puissent commencer au Conseil au deuxième semestre. Le concept devrait être lié à des rapports de suivi réguliers de la Commission en vue de la réalisation des ODD dans l'Union européenne. Ces rapports devraient également indiquer dans quels domaines des mesures politiques supplémentaires sont nécessaires. Dans le cadre de notre présidence, nous voulons rendre la dimension culturelle du développement durable visible, en thématissant par exemple ses liens avec le changement climatique et la protection du patrimoine culturel.

Agriculture et pêche durables et zones rurales viables

La pandémie de Covid-19 nous a de nouveau sensibilisés davantage à l'importance de la sécurité alimentaire au niveau régional. Nous voulons contribuer à la mise en

œuvre des ODD à travers une agriculture et une pêche modernes ainsi que durables. La transformation numérique offre des opportunités particulières dans ce domaine. Nous voudrions que le Conseil s'entende sur une orientation générale dans les négociations sur la politique agricole commune de l'UE (PAC) après 2020. Cette dernière est étroitement liée à la stratégie de la Commission européenne « De la ferme à la table », pour laquelle nous souhaitons adopter des conclusions. Nous prévoyons par ailleurs de formuler des conclusions concernant des questions liées au bien-être animal et à l'étiquetage des denrées alimentaires. Dans le domaine de la pêche, nous mènerons entre autres des négociations sur les possibilités de pêche en 2021.

Dans l'esprit du développement durable, la politique agricole commune de l'UE ainsi que d'autres domaines politiques devraient contribuer encore davantage à assurer l'avenir des zones rurales, exploiter les potentiels de développement des régions rurales et les préserver comme espaces économiques et de vie attrayants tout en les développant. Dans ce contexte, une plus grande responsabilité incombera aux États membres à l'avenir pour l'élaboration de mesures de soutien visant à renforcer le développement rural. Par ailleurs, nous voulons faire avancer un développement territorial et urbain durable et équilibré en adoptant l'Agenda territorial 2030 et en modifiant la « Charte de Leipzig sur la ville européenne durable » de 2007.

Protection des consommateurs

La confiance des consommatrices et des consommateurs dans un marché unique européen fort est nécessaire pour surmonter la pandémie de Covid-19. Nous nous engageons pour que le Conseil soit impliqué suffisamment tôt dans l'élaboration du nouvel agenda du consommateur que veut présenter la Commission au deuxième semestre 2020. Cet agenda doit contribuer à adapter la protection des consommateurs dans l'Union européenne aux défis numériques et écologiques actuels, à protéger les consommatrices et les consommateurs et à mieux faire appliquer la législation existante en matière de protection des consommateurs.

V. Une Europe de la sécurité et des valeurs communes

Nous voulons renforcer notre communauté européenne de droit et de valeurs. Cela suppose également que nous trouvions des réponses convaincantes, en étroite coopération avec nos partenaires européens, à des questions centrales dans le domaine de la sécurité et aux questions migratoires. L'Europe doit rester un lieu dans lequel tous les êtres humains peuvent se sentir libres et en sécurité, quelles que soient leur origine, leurs convictions ou leur conception du monde. Nous nous engageons en faveur de réformes ambitieuses dans la politique d'asile et de migration.

Consolidation des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux

La protection de nos valeurs communes, de nos droits individuels et de nos libertés constitue l'une des caractéristiques centrales de l'Union européenne. Dans ce cadre, l'État de droit est la condition essentielle pour protéger les autres valeurs. L'État de droit est indispensable pour le fonctionnement de l'UE. Ainsi, pendant notre présidence, nous œuvrerons expressément au renforcement des valeurs fondamentales et surtout à une gestion commune, coopérative et constructive du thème de l'État de droit. Sur la base du premier rapport annuel de la Commission sur la situation de l'État de droit dans chaque État membre, nous voulons mener au sein du Conseil un dialogue politique équitable de tous les États membres concernant l'État de droit. Ce dialogue sera composé de deux discussions : la première, annuelle, portera sur le rapport dans son ensemble et ses aspects horizontaux et la seconde, semestrielle, sur des premiers chapitres spécifiques à des pays du rapport afin de se pencher successivement sur la situation de chaque État membre. Notre objectif consiste à développer une meilleure compréhension de la situation dans chaque État membre, à identifier de manière précoce les menaces et à être en mesure d'offrir un soutien réciproque.

La protection de nos valeurs communes, de nos droits individuels et de nos libertés constitue l'une des caractéristiques centrales de l'Union européenne.

Un tel dialogue ne peut que compléter d'autres mécanismes. Le respect des normes de l'État de droit dans l'Union et ses États membres est également la condition sine qua non pour que les fonds du budget de l'UE puissent être utilisés correctement. Nous soutenons donc la proposition de la Commission visant à faire du respect des normes de l'État de droit la condition essentielle pour la réception, par les États membres, d'aides budgétaires de l'UE.

Nous sommes par ailleurs convaincus que, là où des lacunes en matière d'État de droit sont identifiées dans les États membres, les mécanismes prévus dans les traités européens doivent être utilisés de manière résolue. Cela vaut aussi bien pour les procédures en vertu de l'article 7 du traité sur l'Union européenne que pour celles de la Cour de justice de l'Union européenne.

Nous continuerons de nous engager en faveur de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme ; dès que la situation de la pandémie de Covid-19 le permettra, les négociations avec le Conseil de l'Europe sur l'adhésion devraient se poursuivre de manière engagée.

Nous voulons œuvrer à une démocratisation d'Internet et à la résilience accrue des sociétés pour ce qui est de la gestion d'informations fausses et trompeuses sur Internet. En outre, nous accordons une attention particulière à la lutte contre les crimes de haine et le racisme. Afin de combattre résolument toute forme d'antisémitisme, nous aimerions qu'un échange structuré soit engagé au niveau européen,

en particulier sur des stratégies et structures permettant de lutter de manière déterminée contre l'antisémitisme et de collecter les données sur les incidents antisémites. Nous œuvrerons également avec détermination contre l'antisémitisme et contribuerons au développement du cadre européen pour les stratégies nationales. Nous nous engagerons dans ce contexte pour la mise en œuvre de la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal en date du 28 novembre 2008.

La culture et les médias jouent un rôle important dans la diffusion de notre identité européenne, de notre histoire et de nos valeurs. Nous voulons assurer leur diversité et leur liberté, en poursuivant notamment le programme Europe créative. À travers des conclusions du Conseil, nous voulons thématiser la manière d'assurer la diversification du paysage médiatique, y compris en période de crise. Nous voulons examiner comment nous pouvons soutenir encore plus efficacement le secteur culturel et médiatique fortement touché par la pandémie de Covid-19. Nous voulons mettre systématiquement en œuvre l'approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales.

Renforcement de la sécurité des citoyennes et des citoyens

Nous désirons améliorer la coopération transfrontalière entre nos services de police dans le cadre d'un partenariat européen des forces de police afin de permettre aux policières et policiers de l'Union européenne de disposer des informations, provenant d'autres États membres, dont ils ont besoin. Par ailleurs, nous voulons améliorer la coopération entre les forces de police, les administrations douanières et les services judiciaires.

Nous voulons renforcer la coopération judiciaire en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, notamment concernant l'obtention transfrontalière de preuves électroniques. La pandémie de Covid-19 pose de grands défis à la coopération pénale internationale, en particulier en termes d'extradition et de remise ; ces défis doivent être relevés grâce à des mécanismes de coordination pour les périodes de crise.

Nous voulons renforcer les différents instruments européens de coopération judiciaire en matière civile. Une coopération judiciaire résiliente en matière civile dans l'UE est non seu-

lement essentielle pour les citoyennes et les citoyens, les autorités et les tribunaux, mais aussi pour l'économie, notamment les PME. Nous poursuivons les travaux déjà entamés dans ce domaine.

La lutte contre le terrorisme international reste l'un des plus grands défis en Europe. Dans une Europe des frontières ouvertes, nous devons garantir que les informations circulent de manière fiable et rapide. Afin d'optimiser davantage ce processus, nous nous engagerons pour une analyse commune des différents systèmes nationaux concernant l'évaluation de la menace émanant d'une personne spécifique et les listes nationales des terroristes potentiels. Nous soutenons par ailleurs la conclusion rapide du règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne.

Outre la lutte contre le terrorisme islamiste, nous accordons une attention particulière à la lutte contre le terrorisme de droite ainsi que l'extrémisme violent de droite et voulons pour cela examiner leur mise en réseau sur Internet à l'échelon européen.

Nous voulons renforcer la capacité d'Europol en matière de soutien au travail opérationnel des services de sécurité nationaux dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et les menaces terroristes et extrémistes. Nous désirons par ailleurs renforcer Europol comme service central pour la police européenne de manière à ce qu'Europol puisse tirer pleinement parti de son mandat pour l'analyse et l'échange d'informations.

Afin de continuer de renforcer la sécurité dans le cyberspace, nous nous engageons en faveur d'une coopération accrue des États membres en matière de sécurité des réseaux et de l'information, notamment dans le but de protéger les infrastructures critiques et d'autres entreprises d'intérêt public. À cet effet, nous œuvrerons entre autres pour que le même niveau minimal de sécurité informatique soit présent dans tous les appareils disponibles sur le marché.

Révision de la politique de l'UE en matière de migration et d'asile

La migration et la gestion des réfugiés sont des questions auxquelles nous, Européens, ne pourrions trouver qu'ensemble des solutions à long terme. Ce faisant, nous sommes

guidés par nos valeurs européennes, les normes de l'État de droit et les normes humanitaires.

Nous devons réformer de manière ambitieuse le régime d'asile européen commun (RAEC) afin de créer un système juste, opérationnel, efficace et résilient en temps de crise. Sur la base des propositions de la Commission, nous nous engageons pour une réforme qui régleme les responsabilités et la solidarité, répond aux normes humanitaires, empêche que des États membres individuels soient surchargés, grâce à une répartition équitable des personnes en quête de protection selon un régime de compétence juste, et permet de lutter efficacement contre les mouvements secondaires. Nous voulons non seulement minimiser les incitations inopportunes entre les États membres et à l'encontre des personnes en quête de protection, mais également garantir que le système fonctionne dans la pratique. Les droits des personnes en quête ou bénéficiaires d'une protection doivent être garantis et des décisions rapides doivent être prises concernant les personnes nécessitant une protection dans un État membre de l'UE. Nous voulons notamment mettre en place des procédures obligatoires aux frontières extérieures de l'UE pour catégoriser et examiner suffisamment tôt les demandes d'asile dans le cadre d'une procédure préliminaire et empêcher à un stade précoce l'entrée sur le territoire européen des personnes pour qui une absence de vulnérabilité est manifeste. Dans le même temps, nous voulons renforcer et développer les capacités de réinstallation de l'Union européenne.

La migration et la gestion des réfugiés sont des questions auxquelles nous, Européens, ne pourrions trouver qu'ensemble des solutions à long terme.

Un système d'asile européen opérationnel et résilient nécessite également un mécanisme efficace de retour volontaire effectif et de réintégration durable des personnes ne pouvant pas bénéficier d'une protection dans l'Union européenne. En outre, nous voulons développer et appliquer des normes communes pour la coopération en matière de retour et pour des procédures efficaces en vue du rapatriement effectif et conforme aux droits de l'Homme de personnes tenues de quitter le territoire. Dans ce contexte, nous voulons en particulier faire avancer les négociations sur une refonte

de la directive sur les retours. Ce faisant, la priorité doit être donnée aux retours volontaires.

En tant que personnes vulnérables, les réfugiés et les migrants sont particulièrement touchés par la pandémie de Covid-19, rendant d'autant plus urgente la consolidation de notre coopération partenariale avec les pays d'origine, d'accueil et de transit. Nous suivons dans ce cadre une approche globale en vue de réduire les causes de fuite et de migration irrégulière et de stabiliser les régions d'origine, de transit et d'accueil. Nous avons l'intention de renforcer nos capacités d'analyse de la situation migratoire en Europe pour élaborer des outils effectifs d'alerte précoce. L'objectif de notre coopération partenariale consiste à assurer mondialement une protection des réfugiés en répartissant plus équitablement les responsabilités au niveau international, et à trouver des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés. En outre, nous aspirons à une meilleure coordination de la politique en matière de réfugiés et de migration avec d'autres domaines politiques (approche cohérente).

Afin de faire face à la migration irrégulière et de lutter efficacement contre le trafic d'êtres humains, nous avons également besoin d'une protection effective des frontières extérieures. Pour ce faire, il est primordial de rendre rapidement le nouveau mandat de Frontex opérationnel.

Le système Schengen est un pilier indispensable de la coopération et de l'intégration européennes. Ce système sans contrôles aux frontières intérieures ne peut fonctionner que si la sécurité de nos citoyennes et citoyens et une gestion ordonnée de la migration sont garanties. Nous nous engageons à continuer d'améliorer la coopération entre les services de sécurité, les autorités chargées de la surveillance des frontières et celles chargées de la gestion migratoire des États membres de l'UE, y compris une fois la pandémie de Covid-19 surmontée, et à développer des mesures intelligentes supplémentaires. L'Europe doit offrir de meilleures possibilités en termes de migration légale. Pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié, il serait souhaitable de veiller à une meilleure utilisation des voies de migration légales pour la main-d'œuvre venant d'États tiers ou d'en créer de nouvelles, y compris dans le cadre d'approches partenariales.

VI. Une Union européenne capable d'agir pour un ordre international partenarial et fondé sur des règles

Pendant sa présidence, l'Allemagne se mettra au service, en appui au haut représentant, d'une action extérieure européenne unie, responsable et forte. L'Union européenne est un cadre central et un point d'ancrage indispensable pour notre politique étrangère, de sécurité et de développement au niveau national. En tant que présidence, nous assumons une responsabilité particulière pour une action extérieure effective en Europe. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'ensemble que nous, Européens, pourrions relever efficacement les défis mondiaux, faire valoir nos intérêts de manière coopérative et défendre nos valeurs.

La gestion de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences ainsi que la prévention de futures pandémies seront des thèmes centraux également dans le domaine de l'action extérieure de l'UE ; nous n'y parviendrons qu'en coopérant étroitement à l'échelle internationale. Nous nous emploierons donc, dans le cadre de l'approche de l'équipe d'Europe (« Team Europe »), en faveur d'un engagement communautaire des institutions de l'UE et des États membres, d'un renforcement des institutions multilatérales, d'une coopération fructueuse avec des partenaires et acteurs clés internationaux ainsi que d'une fourniture des ressources nécessaires à l'échelon mondial. Nous voulons examiner l'efficacité de la prévention des crises extérieures et de l'engagement face aux crises des institutions de l'UE et des États membres, et prendre des mesures la renforçant davantage.

Pendant sa présidence, l'Allemagne se mettra au service, en appui au haut représentant, d'une action extérieure européenne unie, responsable et forte.

Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des pays des Balkans occidentaux, de notre voisinage méridional et oriental et de l'Afrique, notre continent voisin. Ce n'est que si l'UE apporte la preuve de sa capacité d'action et de sa valeur ajoutée dans ces régions de manière effective et visible, y compris en ce qui concerne la gestion de la pandémie de Covid-19 et le renforcement global de systèmes résilients

pour la prévention des crises, qu'elle pourra se positionner comme un acteur crédible sur la scène internationale.

Nos priorités géostratégiques

Une grande responsabilité incombe à l'UE pour contribuer au façonnement de l'ordre international au sens d'une coordination et coopération internationales accrues et d'une durabilité et solidarité renforcées.

En coopération avec le haut représentant, nous voulons mettre en œuvre une coopération globale et active de l'UE avec les États-Unis, à travers un vaste dialogue politique et un programme commercial transatlantique positif. Les États-Unis sont nos partenaires les plus proches en matière de politique étrangère et de sécurité en dehors de l'UE.

Nous aspirons à un partenariat ambitieux et exhaustif entre l'UE et le Royaume-Uni, qui reflète l'étendue et la profondeur de nos relations. Nous contribuerons activement à ce que les négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni soient menées à terme avec succès, sur la base de la déclaration politique conclue conjointement et du mandat de négociation de la Commission. Ce faisant, il va de soi que notre futur partenariat doit reposer sur un rapport équilibré entre droits et devoirs ainsi que sur des conditions de concurrence équitables. À cet effet, des progrès parallèles dans les négociations doivent être réalisés dans tous les domai-

nes. Dans le même temps, la mise en œuvre complète de l'accord de retrait reste une mission centrale.

La politique chinoise de toutes les institutions de l'UE et des États membres doit être unie et équilibrée, de même qu'elle doit être axée sur les intérêts et valeurs communes et durables de l'UE. En partenariat avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission, nous voulons renforcer la coopération avec la Chine et nous engager dans tous les domaines politiques pour plus de réciprocité. Nous visons des progrès concrets dans les négociations sur un accord bilatéral d'investissement et sur les dossiers du climat, de la biodiversité, de la santé mondiale et de la coopération en Afrique, et aspirons également à des solutions communautaires aux problèmes liés à la pandémie de Covid-19. Nous souhaitons organiser le plus vite possible une rencontre des dirigeants UE-Chine.

Lors du sommet UE-UA, nous voulons adopter un programme Europe-Afrique et approfondir avec l'Afrique le partenariat politique de coopération avec des initiatives communes concrètes. Nous considérons la paix et la sécurité, une bonne gouvernance, la coopération économique pour le développement durable et l'emploi, le changement climatique et la transition énergétique, la biodiversité ainsi que les questions sanitaires et migratoires comme des champs d'action communs essentiels. Le soutien conjoint à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est également un thème important. Nous soutenons les efforts visant à mener à terme avec succès les négociations d'un accord post-Cotonou pour une large coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Gestion des conflits et promotion de la paix

Nous devons, en partenariat avec le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne, intensifier notre engagement visant à gérer les grands conflits internationaux ; cela vaut pour la résolution du conflit en Libye, la gestion des conséquences de la crise en Syrie, la résolution de la question nucléaire avec l'Iran, pour le Sahel et l'est de l'Ukraine. En outre, la présidence allemande du Conseil de l'UE œuvrera vigoureusement au maintien de la solution à deux États en tant que perspective de paix pour le conflit israélo-palestinien. L'Allemagne s'engagera, notamment au vu de la conférence internationale des donateurs pour l'Af-

ghanistan en novembre, pour que l'UE continue de soutenir l'Afghanistan sur la voie de la paix, de la stabilité et de la croissance, à condition que les efforts de réforme se poursuivent et que le processus de paix avance.

Autres projets essentiels

Nous nous engageons en faveur d'une perspective d'adhésion crédible des pays des Balkans occidentaux à l'UE. Les rapprocher davantage de l'Union européenne est aussi bien dans l'intérêt des Balkans occidentaux que dans le propre intérêt stratégique de l'UE. Dans ce contexte, nous accompagnons activement les négociations d'adhésion en cours avec la Serbie et le Monténégro. En élaborant le cadre des négociations pour l'Albanie et la Macédoine du Nord tout en tenant compte de la nouvelle méthode d'adhésion, nous préparons par ailleurs le début des négociations d'adhésion de l'UE avec ces deux pays.

L'Allemagne apporte son soutien au haut représentant qui s'engage pour façonner activement les relations entre l'UE et la Russie sur la base des cinq principes de l'UE et de l'état des lieux de leur mise en œuvre.

Cette Ostpolitik européenne équilibrée comprend également le début d'une mise en œuvre effective des résultats du sommet du Partenariat oriental ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pour l'Asie centrale.

Nous voulons contribuer à valoriser les relations entre l'UE et l'ASEAN pour instaurer entre elles un partenariat stratégique. Par ailleurs, nous souhaitons faire avancer de manière active la stratégie sur la connectivité entre l'UE et l'Asie et continuer de la développer en tant que cadre pour une connectivité durable, intelligente et transparente dans les domaines de l'énergie, des transports et de la transformation numérique.

L'Allemagne œuvrera pour approfondir les relations de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes afin d'intensifier notamment les relations économiques et la coopération scientifique.

Les instruments pour une UE forte dans le monde

Le signe distinctif de l'Europe est l'imbrication étroite de toutes les politiques et des instruments civils et militaires



pour la prévention des crises, la stabilisation, la gestion des conflits et la reconstruction ainsi que la promotion durable de la paix et le développement durable. Nous voulons nous consacrer en particulier à la mise en œuvre réussie, par tous les acteurs pertinents, de l'approche intégrée visant à renforcer durablement la capacité de réaction rapide de l'UE en termes d'action extérieure. Pour ce faire, nous nous engageons entre autres pour le développement d'orientations politiques sur la prévention des crises, la gestion des conflits et la promotion de la paix.

Enfin, nous voulons nous engager, sur la base de l'« Appel à l'action humanitaire », pour une contribution accrue de l'UE à la protection de l'espace humanitaire ainsi qu'au respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires.

Une politique étrangère et de sécurité européenne effective sera uniquement possible si tous les États membres se sentent davantage responsables d'une Europe forte dans le monde.

Une politique étrangère et de sécurité européenne effective sera uniquement possible si tous les États membres se sentent davantage responsables d'une Europe forte dans le monde. Trop souvent, des États membres individuels font obstacle au large consensus de la grande majorité des États membres, affaiblissant ainsi notre Union. Par conséquent, nous plaiderons pour la volonté des États membres à coopérer, à trouver des compromis et à équilibrer leurs

intérêts et poursuivrons, pendant la présidence du Conseil, nos efforts visant à renforcer l'efficacité et l'efficience de la PESC, en soutien au haut représentant. En outre, nous nous engageons en faveur du renforcement des capacités de l'UE en matière d'imposition et d'application de sanctions.

Il est indispensable que l'UE joue un rôle de premier plan dans la consolidation du système commercial international ouvert et fondé sur des règles afin de gérer les répercussions sanitaires et économiques de la pandémie de Covid-19. À cet effet, nous voulons contribuer à faire avancer ou lancer un programme de modernisation pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que des accords ambitieux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux, notamment dans le domaine du commerce numérique. La conclusion d'accords de libre-échange et de protection des investissements est une contribution essentielle à la diversification et la garantie de chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à la dynamique de croissance nécessaire. Nous aspirons à des progrès rapides dans la finalisation de l'accord avec le Mercosur et de l'accord modernisé avec le Mexique. Nous voulons aider la Commission européenne à conclure les négociations avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie et à avancer dans les discussions avec le Chili, l'Indonésie et la Tunisie. Concernant les relations commerciales avec la Chine, nous désirons contribuer à l'établissement de conditions de concurrence plus équitables. En outre, nous nous employons en faveur de l'ouverture des marchés publics dans les États tiers. Nous voulons par ailleurs améliorer les règles de la protection internationale des investissements et faire avancer les efforts visant à mettre en place un tribunal multilatéral des investissements. Nous voulons poursuivre l'intégration des objectifs de développement durable dans la politique commerciale et utiliser ainsi le commerce comme un instrument efficace pour les promouvoir à l'échelle mondiale. Afin d'appuyer ce programme bilatéral, plurilatéral et multilatéral, nous moderniserons dans le même temps nos instruments de politique économique extérieure et continuerons de les examiner, y compris dans le but de permettre à nos entreprises de faire face à la concurrence mondiale sur un pied d'égalité avec des entreprises de pays tiers.

Dans le domaine de la coopération au développement aussi, il est nécessaire d'agir davantage de concert au niveau européen que ce ne fut le cas jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne apporte son soutien à une utilisation



complète de la programmation conjointe et de la mise en œuvre conjointe (Joint Programming). Dans le domaine de la coopération au développement, l'Europe doit par ailleurs être en mesure de réagir plus rapidement et de manière plus innovante et flexible qu'auparavant. Nous travaillons donc au développement d'une architecture européenne de financement du développement qui soit viable et cohérente. En outre, dans la coopération européenne au développement, nous voulons accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en coopération avec les pays partenaires.

La technologie détermine également de plus en plus la lutte pour l'influence dans le monde et joue ainsi un rôle décisif dans les relations internationales. Aussi, nous voulons donner le coup d'envoi d'une diplomatie numérique européenne en créant un réseau de diplomatie numérique (Digital Diplomacy Network) entre les ministères des Affaires étrangères des États membres sous l'égide du SEAE. Dans le domaine de notre coopération européenne au développement également, nous voulons exploiter encore davantage les opportunités offertes par le numérique, notamment en soutenant les capacités numériques et les marchés basés sur les données en Afrique.

L'Allemagne s'engage en partenariat avec le haut représentant en faveur du développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et du renforcement intégral de sa résilience et de sa capacité d'agir dans les domaines civil et militaire. Pour ce faire, nous voulons continuer de promouvoir la cohérence de toutes les initiatives de défense de l'UE, créer les structures de réaction nécessaires, mettre pleinement en œuvre le pacte pour le développement de la PSDC civile et renforcer les structures de direction et de planification civiles et militaires à Bruxelles pour des opérations exécutives de la PSDC. L'Allemagne installera à Berlin un centre européen d'excellence pour la gestion civile des crises, dont le but sera de développer des normes conceptuelles et des recommandations pour les opérations civiles de gestion des crises. Nous voulons façonner de manière ciblée le renforcement global des capacités des partenaires dans le cadre de la facilité européenne pour la paix grâce à une approche politique stratégique. En partenariat avec le Service européen pour l'action extérieure, nous ferons avancer le développement du document intitulé « boussole stratégique ». Dans le cadre de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE de 2016, ce do-

cument fondamental sur la politique sécuritaire doit, sur la base d'une analyse commune des menaces, rendre possible la poursuite de la concrétisation des objectifs stratégiques de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense et permettre à l'UE d'agir ainsi de manière plus rapide, plus effective et plus planifiable. Cela doit également permettre d'améliorer la capacité de réaction aux pandémies.

En améliorant les processus, nous voulons permettre un développement coordonné, plus cohérent et plus ciblé des capacités des États membres de l'UE. Pour finir, nous œuvrons au renforcement des compétences numériques et des capacités de cyberdéfense des forces armées des États membres.

Nous voulons promouvoir la coopération entre l'UE et l'OTAN à travers le dialogue, la transparence et en nous concertant plus régulièrement. Au vu de la pandémie de Covid-19, cela doit également inclure des prestations de soutien militaires pour les structures civiles ainsi que des contributions destinées à la création de résilience et à la protection des civils et contre les catastrophes. Face aux nouveaux acteurs et technologies, le maintien et le développement de l'architecture de maîtrise des armements actuelle sont dans l'intérêt de la politique de sécurité de l'Europe. Nous apportons notre soutien à un dialogue intra-européen durable afin de donner une voix à l'Europe dans ce processus.

Le programme de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne est publié par:

Ministère fédéral des Affaires étrangères

Werderscher Markt 1

10117 Berlin

Adresse postale: 11013 Berlin

Téléphone: +49 30 18-17-0

Permanence citoyens: +49 30 18-17-2000

Télécopie: +49 30 18-17-3402

Site internet: www.auswaertiges-amt.de

Courriel: poststelle@auswaertiges-amt.de

De-Mail: poststelle@auswaertiges-amt.de-mail.de

Crédits photographiques :

Page 5 : © Auswärtiges Amt | p. 12 : © Vesa Moilanen/Lehtikuva/dpa | p. 14 : © Olafur Eliasson, Earth Speakr, 2020

p. 19 : © Belga Photo, Nicolas Maeterlinck | p. 23 : © picture alliance/ZUMA Press, Nicolas Landemard

